

VUES DE PRESSE

INTERNATIONALE

Abonnement 11 n° : 300 F/an - Prix au numéro : 50 F - CNCC Edition - 8 rue de l'Amiral de Coligny - 75001 PARIS - Email : veronique.kieny@cncf.fr



Vues de Presse Internationale, éditée par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et l'Ordre des experts-comptables, est une compilation de traductions d'articles de presse étrangers intéressant la profession.

Actualités des organisations professionnelles internationales



IASB

Réunions

Réunion de l'IASB à Londres du 25 au 27 juillet 2001

Principales actions :

- adoption du programme initial de travaux techniques et affectation des priorités (cf.ci-après),
- approbation, sous réserve d'un vote par correspondance, d'un exposé-sondage proposant la modification de la Préface aux normes de l'IASB,
- discussion de certains points des projets du Board sur les regroupements d'entreprises, les dispositions de première application des IAS, l'amélioration des normes de l'IASB existantes, les paiements en contrepartie de l'émission d'actions,
- discussion de certaines questions d'ordre conceptuel en matière d'évaluation.

Latest news from the IASB - 2 août 2001, 3 pages

Réunion du Standards Advisory Council (SAC) et de l'IASB les 23 et 24 juillet 2001 à Londres

Principales actions :

- discussion des attributions et du fonctionnement du SAC,
- discussion des propositions de modifications du mandat et des procédures opératoires du Comité Interprétations SIC,
- discussion d'un projet de modification de la Préface aux normes de l'IASB,
- discussion des thèmes et des priorités dont l'IASB suggère l'inclusion dans son programme de travail initial.

Latest news from the IASB - 2 août 2001, 3 pages

Vie de l'organisation

L'IASB annonce son programme de travail

L'IASB a fait connaître les neuf projets techniques qu'il a inscrits à son programme de travail initial. Quatre projets d'études visent à promouvoir la convergence et à maintenir l'IASB dans son rôle de chef de file de la normalisation : la comptabilisation des contrats d'assurance ; les regroupements d'entreprises ; la présentation d'informations sur la performance ; la comptabilisation des paiements en contrepartie de l'émission d'actions. Deux projets visent à faciliter l'application des normes : les dispositions de première application des International Financial Reporting Standards ; les activités des banques et établissements financiers : informations à fournir et présentation.

Trois projets portent sur l'amélioration des normes : la préface aux International Financial Reporting Standards ; les améliorations à apporter aux International Financial Reporting Standards existantes ; l'amendement de l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et mesure.

Par ailleurs, les normalisateurs comptables nationaux travaillent sur seize autres études, en partenariat avec l'IASB. Cette collaboration vise à accélérer la réalisation des travaux de l'IASB et à assurer la convergence entre les normes comptables nationales et internationales. Ces études sont les suivantes : la mesure comptable, les industries extractives, la comptabilisation des instruments financiers (projet complet) ; les contrats de location ; la comptabilité des PME et dans les économies émergentes ; la comptabilisation des impôts

Edito

Compte tenu du volume d'informations reçues pendant les congés d'été et le mois de septembre, le présent numéro de Vues de presse internationale ne comporte exceptionnellement pas de dossier. Vous retrouverez le dossier central, consacré à la FIDEF, dans le numéro 32 daté du mois de novembre 2001.

Dans ce numéro

Actualités des organisations professionnelles 1-4

Nouveaux développements 4-7

Vues de presses 8-10

Publications des mois d' Août/Septembre 11-12

Agenda international





sur les bénéfiques (sujet pour la convergence) ; les regroupements d'entreprises (phase 2) ; méthode de consolidation; définitions des éléments des états financiers; problèmes liés à la sortie de bilan («derecognition»), autres que ceux traités par l'IAS 39 ; les prestations aux salariés ; dépréciation des actifs ; actifs incorporels ; comptabilisation des passifs et des produits ; le rapport de gestion et la réévaluation de certains actifs.

Communiqué de l'IASB - 02 août 2001, 10 pages

Comité Interprétations

Le Comité Interprétations (SIC) met en consultation jusqu'au 5 novembre 2001 deux nouveaux projets : SIC-D33, Consolidation et méthode de la mise en équivalence - Droits de vote potentiels et SIC-D34, Instruments financiers - Instruments ou droits remboursables par leur détenteur.

Le SIC a par ailleurs achevé ses discussions sur le projet SIC-D27, Opérations prenant la forme juridique d'un loyer ou d'une cession-bail, en tenant compte des commentaires reçus de l'IASB. Il a réaffirmé son consensus et reformulé l'interprétation de façon à la recentrer sur les principes retenus.

En outre, le SIC a abrogé deux projets d'interprétations : le D4, du fait de son double-emploi avec l'IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et mesure et le D26, Regroupement d'entreprises - Evaluation des actions émises en contrepartie d'une acquisition d'entreprise, dont le contenu n'avait pas été validé par l'IASB parce que les questions abordées relevaient du Projet Améliorations.

Nouvelles du SIC - Draft SIC Interpretations - 1 page



Réunions

L'IFAC a participé fin juillet dernier à Londres à un congrès international réunissant plus de 20 instituts professionnels du monde entier. L'objectif était de débattre des moyens dont disposent les organisations professionnelles comptables pour innover dans les missions qu'elles proposent aux entreprises, notamment dans le secteur des technologies de l'information. Etaient visées en particulier les missions WebTrust et SysTrust, destinées à renforcer la confiance dans l'entreprise via l'audit indépendant des procédures et des contrôles par un professionnel qualifié. Selon le directeur technique de l'IFAC, Jim Sylph, les efforts de collaboration affichés par la profession mondiale vont permettre de mettre en place des missions mieux adaptées aux besoins des clients.

IFAC News and Events - 27 juillet 2001, 2 pages

Le Conseil de l'IFAC, qui se tiendra les 14 et 15 novembre prochains à Miami (Floride),

aura pour thème central : Comptabilité 2005- Une perspective mondialisée. A cette occasion, Michel Prada, Président de la COB et président du Comité technique de l'OICV, s'exprimera sur le thème "Intégration régionale : les marchés financiers européens après l'adoption des IAS par l'Union européenne."

Communiqué de l'IFAC - 13 août 2001, 5 pages

Vie de l'organisation Publication du projet de charte pour le conseil de surveillance, Public Oversight Board, (POB)

Le Board de l'IFAC a mis en consultation un projet de charte concernant la nouvelle instance de supervision, le Public Oversight Board. L'objectif général assigné au POB est l'amélioration de la qualité de l'information financière publiée à travers la supervision des activités et de l'infrastructure de l'IFAC. La charte lui assigne un rôle de surveillance et non de gestion : Le POB devra veiller sur les activités d'intérêt général de l'IFAC, en particulier la mise en place de normes sur l'audit, l'éthique, le secteur public et la formation, les obligations de ses membres et leurs procédures de conformité, leurs programmes d'assurance qualité et les dispositifs d'auto-réglementation. Le POB comptera sept membres issus d'horizons géographiques et fonctionnels variés et totalement indépendants de l'IFAC, des membres du Forum of Firms et des secteurs boursiers et bancaires. L'IFAC est actuellement en train de présélectionner les candidatures.

IFAC News and Events - 27 août 2001, 2 pages

Publication du projet de statuts et de procédures opératoires du Forum of Firms

Le Forum des cabinets (FoF) et le Board de l'IFAC ont mis en consultation le projet de statuts et des procédures opératoires du Forum. Celui-ci, mis en place en janvier dernier, est ouvert à tous les cabinets effectuant des missions transnationales, à condition qu'ils acceptent de se conformer à la norme de qualité mondiale du Forum et de se prêter périodiquement à un contrôle qualité externe. Il fonctionne actuellement selon des statuts provisoires.

La création du POB et du Forum des cabinets s'inscrit, rappelons-le, dans le cadre du programme de restructuration et de renforcement de l'IFAC. Ce programme prévoit également :

- la mise en place d'un programme de surveillance de la conformité des organisations membres de l'IFAC aux obligations incombant à cette qualité,

- le renforcement des processus d'élaboration des normes et l'élargissement de la composition de l'IAPC.

Ce programme de renforcement de l'IFAC s'inscrit dans un vaste projet visant l'amélioration

de la qualité de l'information financière publiée et de l'audit dans le monde entier. Ce projet est mené dans le cadre de l'IFAD (International Forum on Accountancy Development) qui réunit plus de 30 organisations publiques comme privées et qui avait validé ces objectifs lors de sa réunion en octobre 1999.

IFAC News and Events - 29 août 2001, 2 pages

IAPC review Task Force

Le Groupe de travail spécial sur la réforme de l'IAPC a rendu son rapport au Board de l'IFAC lors de sa réunion de juillet dernier. Ce rapport comprend de nombreuses recommandations susceptibles de modifier radicalement le fonctionnement de l'IAPC et la transparence de ses travaux. Il préconise notamment l'établissement par l'IAPC de normes d'audit de très haut niveau avalisées par l'OICV ainsi que l'amélioration de son organisation et de ses procédures de fonctionnement. Les commentaires sur ce rapport sont attendus jusqu'au 21 septembre.

ABG Contact - 10 août 2001, 2 pages

Comité Technologies de l'information

Gouvernance des technologies de l'information dans les entreprises

Le Comité Technologies de l'information a participé à la rédaction de deux publications du IT Governance Institute sur la gouvernance des technologies de l'information et de la sécurité de l'information. La première publication, Board Briefing on IT Governance, propose un référentiel pour la gouvernance des technologies de l'information et des mesures de la performance à l'intention des membres du conseil. La deuxième, Information Security Governance, donne des indications sur la façon d'évaluer la qualité de la sécurité de l'information et les questions à poser pour découvrir des défaillances potentielles dans la sécurité.

Nouvelles électroniques (eNews) de l'IFAC - 13 août 2001, 2 pages

Autres travaux en rapport avec les technologies de l'information

Le Comité Technologies de l'information est en train d'élaborer une nouvelle recommandation sur la supervision des technologies de l'information. Cette recommandation, dont la publication est prévue l'an prochain, est axée sur les aspects d'efficacité, d'efficience, de fiabilité et de conformité des contrôles exercés sur ces technologies.

Le Comité travaille également sur une recommandation traitant d'externalisation. Son objectif est d'aider les dirigeants à déterminer les points clés à considérer lorsqu'ils envisagent d'externaliser tout ou partie de la fonction technologies de l'information. La publication d'un exposé-sondage est prévue pour 2001.

Le Comité envisage également de conduire



des recherches sur l'utilisation des technologies de l'information par les professionnels comptables. Son projet cherche à identifier les facteurs qui soit empêchent, soit encouragent les organisations membres de l'IFAC à prendre des mesures pratiques concernant la généralisation des technologies de l'information dans les secteurs public et privé dans les pays en voie de développement.

Nouvelles électroniques (eNews) de l'IFAC - 13 août 2001, 2 pages

Comité FMAC

Importance de l'effectif de la profession

Les 153 organisations membres de l'IFAC comptent près de 2,25 millions professionnels comptables dont 47 % environ exercent en entreprise (contre 35 % à titre libéral, 10% dans le secteur public et 10 % dans l'enseignement). La comptabilité en entreprise représente ainsi la part la plus importante de la profession comptable. Ces statistiques sous-estiment toutefois la réalité en ne prenant en compte que les professionnels comptables ayant des fonctions d'auditeurs.

Nouvelles électroniques (eNews) de l'IFAC - 13 août 2001, 2 pages

Une nouvelle publication *La transformation d'une profession : de la comptabilité à la gestion*

Le FMAC a récemment publié une étude qui recense les causes de l'évolution de la comptabilité vers la gestion à partir des points de vue et des expériences d'une douzaine d'organisations professionnelles dans le monde entier. L'étude résume les principales tendances et met en évidence les menaces et les opportunités auxquelles fait face la profession de comptable de gestion aujourd'hui. L'étude est téléchargeable sur le site: www.ifac.org/store/

Nouvelles électroniques (eNews) de l'IFAC - 13 août 2001, 2 pages

Une stratégie de changement

Face à la croissance rapide de la profession de comptable de gestion dans le monde et à l'évolution de l'environnement dans lequel ses membres exercent, le FMAC a pris plusieurs initiatives. L'une d'entre elles est l'extension du texte international IMAS 1, Concepts de la comptabilité de gestion, afin de refléter les changements intervenus dans la profession ainsi que l'incurSION des comptables de gestion dans la gestion stratégique. Une autre initiative concerne la recherche et la diffusion généralisée par le FMAC des recommandations internationales de meilleure pratique.

Nouvelles électroniques (eNews) de l'IFAC - 13 août 2001, 2 pages

Prochains sujets d'études

Le FMAC compte publier les études suivantes au cours des douze prochains mois :

- un ouvrage thématique sur le rôle du directeur et des cadres financiers en 2010,

- le professionnel comptable en management : profils de compétence (étude),

- Innovations dans l'enseignement de la comptabilité de gestion (étude).

Nouvelles électroniques (eNews) de l'IFAC - 13 août 2001, 2 pages

Comité Secteur Public

Dernières publications

Normes et projets de normes IPSAS

Dans le cadre de ses travaux visant la création d'un jeu de normes comptables internationales pour le secteur public, le Comité Secteur Public vient de publier quatre nouvelles normes définitives de comptabilité internationale sur le secteur public (IPSAS), deux exposés-sondage ainsi qu'un glossaire des termes cités :

Normes de comptabilité internationale sur le secteur public (IPSAS) :

IPSAS 9, Produits issus des opérations de change
IPSAS 10, L'information financière dans les économies hyperinflationnistes

IPSAS 11, Contrats à long-terme

IPSAS 12, Stocks et produits en cours

Projets de normes de comptabilité internationale sur le secteur public :

ED 20, Opérations entre parties liées

ED 21, Provisions, Actifs et passifs éventuels

Glossaire des termes cités, IPSAS 1 à IPSAS 12, Juin 2001

Le Comité Secteur Public compte achever l'essentiel de son jeu de normes comptables internationales pour le secteur public d'ici la fin de l'année 2001.

Communiqué de presse de l'IFAC - 18 juillet 2001, 4 pages

Etude sur la gouvernance dans le secteur public

Par ailleurs, dans le cadre de ses efforts en vue de responsabiliser les gouvernements du monde entier, le Comité Secteur Public a publié une nouvelle étude intitulée «La gouvernance dans le secteur public : le point de vue d'une instance gouvernementale». L'étude rappelle les principes de gouvernance et leur application aux entités du secteur public, y compris les gouvernements nationaux et régionaux, les collectivités locales, les entreprises gouvernementales. L'étude s'intéresse aux dispositifs de gouvernance dans le secteur public et plus spécifiquement, aux responsabilités de l'instance dirigeante d'une entité sous contrôle d'Etat. L'étude peut être téléchargée à partir du site de l'IFAC : www.ifac.org

IFAC - News and Events - 13 août 2001, 4 pages



Etude sur les mécanismes d'application des normes en Europe

La FEE a publié une étude sur les mécanismes d'application des normes comptables en Europe dont l'objet est de dresser l'inventaire des mécanismes d'application des normes en place dans 14 pays de l'Union européenne, deux pays en dehors (Suisse, Norvège) et trois pays d'Europe centrale et de l'Est. Elle distingue six niveaux de mise en application des normes comptables :

- l'application volontaire : la préparation des états financiers,
- le contrôle légal des états financiers,
- l'approbation des états financiers,
- le système institutionnel de supervision,
- le niveau juridique : sanctions et plaintes,
- les réactions du public et de la presse.

La préparation des états financiers, leur contrôle légal et leur approbation sont trois mécanismes opérationnels partout en Europe qui comportent de nombreux points communs, à l'exception de la structure d'approbation et du rôle des comités d'audit. Les divergences abondent toutefois pour ce qui concerne le système institutionnel de supervision et l'étude de la FEE révèle même qu'il n'existe pas de système de supervision dans près de la moitié des pays étudiés.

Il est possible de télécharger cette étude à partir du site de la FEE : www.fee.be

Accountancy - N° 1295 - Juillet 2001, page 92



Union européenne

L'EFRAG et l'adoption des IAS

Selon Goran Tidström, président du conseil de surveillance de l'EFRAG, mécanisme privé chargé de préparer l'adoption de ces normes pour l'exécutif politique européen, l'Union européenne considère que son droit de rejet des normes comptables internationales est une solution de dernier recours. Il a récemment réaffirmé que l'EFRAG allait engager un dialogue constructif avec l'IASB pour favoriser l'adoption des IAS. Il a toutefois rappelé que l'EFRAG n'était qu'un des éléments du mécanisme d'adoption. L'EFRAG doit rendre compte à son conseil consultatif, qui représente une multitude d'associations de professionnels comptables, d'auditeurs et d'analystes. Les décisions de l'EFRAG ne sont en outre pas définitives, il doit soumettre ses conclusions à la Commission européenne.

Accountancy - N° 1296 - août 2001, page 17



Comptabilisation à la juste valeur

Le Conseil de l'Union européenne adopte à l'unanimité la directive portant amendement aux quatrième et septième directives (comptes annuels des sociétés et comptes consolidés) et à la directive sur les comptes annuels des banques. Cette modification a pour objet de permettre aux entreprises d'appliquer l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, dès son entrée en application à compter de l'exercice 2001. Les entreprises de l'Union européenne seront notamment autorisées à évaluer certains instruments financiers à la juste valeur, pratique jusqu'à présent interdite par la quatrième directive. Cette modification ne signifie toutefois pas que le coût historique n'existe plus comme base d'évaluation dans les directives. Elle ne préjuge d'ailleurs pas non plus du fait que le mécanisme de validation des IAS mis en place par l'Union européenne conduira nécessairement à la validation de l'IAS 39.

Accountancy - N° 1295 - juillet 2001, page 92

Autres organisations internationales

Comité de Bâle

Le Comité de Bâle publie une étude consacrée aux meilleurs pratiques permettant d'effectuer un (Best practice paper) audit interne dans les établissements financiers. L'étude met en évidence les importants travaux effectués par les auditeurs internes dans les établissements bancaires ainsi que la nécessité d'une coopération entre les superviseurs des banques et leurs auditeurs internes et externes. Le document repose sur 20 principes traitant d'une large gamme de problèmes relatifs à la fonction d'audit interne des banques, des relations entre superviseurs et auditeurs et des obligations des comités d'audit. Il rappelle également les responsabilités du conseil d'administration dans les domaines du contrôle interne, de l'évaluation du risque et de la conformité aux lois et réglementations.

seil d'administration dans les domaines du contrôle interne, de l'évaluation du risque et de la conformité aux lois et réglementations.

Communiqué de presse du BIS - 28 août 2001 - 2 pages

Financial Stability Forum

Le Financial Stability Forum a tenu sa sixième réunion le 7 septembre 2001 à Londres. A cette occasion, le FSF a examiné la façon dont les principaux systèmes et marchés financiers du monde réagissaient au ralentissement économique international. Mis en place en février 1999, le FSF a pour mission de promouvoir le contrôle et la surveillance financière dans le monde par l'intermédiaire d'un échange soutenues d'informations et d'une coopération internationale dans le domaine de la supervision financière.

Communiqué de presse du BIS - 7 septembre 2001 - 2 pages



Nouveaux développements

Vues de presse n° 31 vous propose ce mois-ci un développement des informations relatives aux thèmes suivants : les cabinets multidisciplinaires, l'indépendance de l'auditeur, l'euro, la fraude, les salaires des professionnels dans le monde.

Les cabinets multidisciplinaires

Union européenne

Deux interprétations différentes de l'avis de la Cour de Justice européenne

La Cour européenne de justice a statué que l'Ordre du Barreau néerlandais (NOvA) n'était pas en contravention avec la législation européenne sur la concurrence lorsqu'il interdisait les associations entre juristes et professionnels comptables pour atteinte à la concurrence. La Cour avait été saisie par PricewaterhouseCoopers et Andersen, à la suite du refus du barreau néerlandais d'autoriser leur collaboration avec des juristes.

Accountancy - N° 1296 - Août 2001, page 17

L'avocat général de la Cour européenne de Justice a rendu son avis sur la légitimité du refus opposé par l'Ordre du Barreau néerlandais à la mise en place de cabinets multidisciplinaires de juristes et de professionnels comptables. (Cf. Vues de presse internationale n° 11, page 8 et n° 20, page 5). Il a statué que l'Ordre du Barreau

néerlandais (NOvA) était soumis à la loi européenne sur la concurrence et que l'interdiction édictée avait un «impact négatif significatif sur la concurrence». Il concède toutefois que les limitations opposées au partage d'honoraires peuvent parfois être justifiées. Bien qu'il n'ait aucune force contraignante, l'avis de la Cour européenne représente un jalon intéressant aux Pays-Bas où l'interdiction de la coopération entre juristes et comptables a été introduite en 1993.

International Accounting Bulletin - N° 292 - 13 août 2001, page 3

Etats-Unis

La Cour Suprême de l'Etat de New York, chargée de la réglementation de la profession des avocats de New York, vient de publier des règles d'éthique, applicables à compter de novembre 2001, qui autorisent l'établissement de cabinets multidisciplinaires entre juristes et non-juristes. Ces règles prévoient notamment les dispositions suivantes :

- le client doit recevoir un texte récapitulatif

de ses prérogatives, dont il doit signer un exemplaire ; il doit également confirmer par écrit qu'il accepte la relation avec le cabinet multidisciplinaire,

- les non-juristes n'ont aucune latitude pour orienter ni diriger le jugement professionnel des juristes, ni pour détenir aucune participation dans le cabinet juridique,

- les non-juristes n'ont pas le droit de partager les honoraires juridiques,

- les non-juristes doivent satisfaire à des conditions de formation et d'éthique.

Les règles couvrent également les questions de dénomination des cabinets, de publicité, de papier à en-tête.

Pour toutes informations, contacter le site : www.nysba.org/opinions/mdprules.html

The Electronic Accountant - Practical Accountant - Septembre 2001, 1 page

A défaut de structure pluridisciplinaire, les professionnels se tournent vers des alliances

Un an après avoir fermé la porte aux cabinets



multidisciplinaires, l'American Bar Association semble prête à offrir de nouvelles opportunités d'alliances stratégiques entre juristes et autres professionnels, notamment les professionnels comptables. L'Ordre du Barreau de Chicago notamment est en train de préparer des recom-

mandations visant l'établissement d'alliances stratégiques avec d'autres professionnels. Le comité éthique chargé de leur élaboration devrait rendre ses travaux à temps pour les inclure dans la révision, Ethique 2000, des règles de comportement professionnel de l'ABA. C'est le cabi-

net BDO Seidman qui avait donné le ton en mettant en place au niveau national un réseau d'alliances entre cabinets de juristes et cabinets de comptables et de conseils.

The Electronic Accountant - Accounting Today - 2-22 juillet 2001. 3 pages

Derniers développements sur l'indépendance de l'auditeur

Belgique

Journée d'Etude sur l'Indépendance

Le Conseil de l'Institut des Réviseurs d'entreprises (IRE) est très attaché au principe de l'indépendance et suit très attentivement les différents débats en cours tant au niveau belge et européen qu'au niveau international. Il participe activement à la consultation lancée par le gouvernement belge sur le projet de loi sur l'indépendance. Ce projet interdit, par principe, toute prestation de missions par l'auditeur, qui ne lui sont pas expressément réservées par loi. Selon ce texte, l'auditeur ne peut se déclarer indépendant lorsque la société dont il audite les comptes ou une société qui lui est liée, a bénéficié de missions réalisées par une personne avec laquelle l'auditeur a conclu un contrat de travail ou se trouve en relation de collaboration. L'IRE, consulté sur ce sujet, a indiqué son souhait que les dispositions relatives à l'indépendance soient alignées sur la recommandation mise en consultation par la Commission européenne en décembre 2000.

L'Institut des Réviseurs d'entreprises organise une Journée d'Etude sur l'Indépendance le 23 novembre 2001.

Bulletin d'Information des Réviseurs d'Entreprises - N° 5- Juillet-août 2001, pages 7 à 9

Suisse

Refonte des directives sur l'indépendance de l'auditeur

En Suisse, les règles régissant l'indépendance de l'auditeur datent de 1992 et sous la pression des exigences notamment du législateur et de la bourse, se sont révélées progressivement inadéquates. La Chambre fiduciaire suisse a par conséquent décidé leur reconsidération et ses nouvelles directives entreront en application à compter du 1er janvier 2002. Ces directives tiennent largement compte des textes normatifs publiés au niveau international. Elles sont basées sur sept principes. Les trois premiers notamment tiennent largement compte des évolutions internationales. Le principe N° 1 porte sur les précautions à mettre en œuvre par l'auditeur pour éviter toute menace, effective ou apparente, sur son objectivité et son indépendance en cas de liens personnels ou relations d'affaires ou

financières avec le client dont il audite les comptes. Les membres de l'équipe chargée de l'audit sont expressément inclus dans la définition de «réviseur». Le principe comporte des dispositions inédites sur les personnes susceptibles d'influencer la prestation de la mission ou le résultat de l'audit (chain of command) et la définition du «client soumis à l'audit» est élargie pour inclure notamment les organes de surveillance et de direction. Le principe N° 2 énonce explicitement l'interdiction faite à l'auditeur de siéger au conseil d'administration. Le principe N° 3 impose à l'auditeur de maintenir son indépendance, quelles que soient ses prestations de services en dehors de l'audit. Il précise les diligences à observer en cas de nomination de l'auditeur comme expert ou spécialiste d'évaluation par son client. La Chambre fiduciaire suisse charge les cabinets d'audit de veiller au respect de ces principes mais la question reste ouverte de savoir comment elle va pouvoir s'en assurer.

L'expert-comptable suisse - Septembre 2001, pages 807 à 818

Australie

Une enquête de l'ASIC sur l'indépendance de l'auditeur

Le gendarme de la bourse australienne, l'Australian Securities and Investments Commission (ASIC), va adresser un questionnaire aux 100 premières sociétés australiennes sur le problème de l'indépendance. Les questions vont notamment tourner autour de la nature des liens entre une société et son auditeur externe ainsi que sur les relations sans rapport avec la mission d'audit qui risquent de mettre en péril l'indépendance. Les informations recueillies serviront à l'ASIC pour déterminer si les problèmes d'indépendance sont suffisamment significatifs pour justifier ultérieurement des actions réglementaires. L'envoi de ce questionnaire fait suite à la publication d'une prise de position de l'Association des actionnaires australiens (ASA) dénonçant les dangers inhérents aux autres travaux effectués par les auditeurs.

International Accounting Bulletin - N° 291 - 16 juillet 2001, page 3

Canada

Bientôt un cadre conceptuel sur l'indépendance ?

Le Comité sur l'intérêt public et l'intégrité de l'ICCA a décidé de proposer la modernisation des règles canadiennes sur l'indépendance applicables aux auditeurs. A cette fin, il préconise d'adopter le cadre de référence établi par l'IFAC comme point de départ. Celui-ci donnera lieu à l'application de normes strictes en matière d'indépendance. Le Comité collaborera étroitement avec les ordres provinciaux du Canada en charge de la mise en œuvre des règles d'éthique. En juin dernier, le Comité sur l'intérêt public et l'intégrité avait organisé un forum sur l'indépendance de l'auditeur, destiné à identifier les problèmes liés à l'adoption du cadre de référence de l'IFAC et à son adaptation à la situation canadienne.

CA Magazine - Forum ICCA - N° 6 - août 2001 - page 4

Etats-Unis

Etude de la Stanford Business School

La Stanford Business School publie une étude affirmant que les missions de conseil portent préjudice à l'indépendance de l'auditeur et réduisent la qualité des résultats publiés. Cette étude, intitulée Auditor Independence and Earnings Quality, fait écho aux préoccupations exprimées à différentes reprises par la SEC, faisant état de la multiplication des manipulations de résultats. L'étude porte sur les informations publiées par plus de 4 000 sociétés depuis février 2001 depuis que la SEC leur fait obligation de publier les honoraires d'audit et les autres honoraires qu'elles versent à leurs auditeurs. Elle révèle que plus de la moitié des sociétés paient davantage d'honoraires de missions de conseil que de missions d'audit et que 95% confient des missions autres que d'audit à leurs auditeurs. La Stanford Business School a également cherché à savoir si les nouvelles obligations d'information de la SEC étaient utiles aux investisseurs. A cette fin, elle a tenté de mesurer la réaction du marché des valeurs à la publication des comptes de résultats depuis février 2001. Les résultats indiquent une baisse de 10 % du cours des actions parmi



les 25 % de sociétés qui versent le plus d'honoraires autres que d'audit à leurs auditeurs. Les auteurs en concluent que dans l'esprit des investisseurs institutionnels et des autres, l'indépendance de l'auditeur est associée à la taille des honoraires autres que d'audit par rapport aux honoraires totaux.

Il est possible de consulter l'intégralité de ce rapport en ligne à l'adresse suivante :

gobi.stanford.edu/researchpapers/detail1.asp?document_id=1467

International Accounting Bulletin - N° 292 - 13 août 2001, pages 1 et 2 * *The Electronic Accountant* -

Accounting Today - 20 août - 2 septembre 2001, 3 pages

Démantèlement de l'Independence Standards Board

L'Independence Standards Board a cessé ses fonctions le 31 juillet 2001. Depuis sa création en 1997, l'ISB a joué un rôle significatif sur de nombreux dossiers liés à la question de l'indépendance. L'ISB a notamment contribué à améliorer la communication entre les comités d'audit et les auditeurs sur les questions

d'indépendance et à expliquer l'impact sur l'indépendance de certains placements financiers détenus par l'auditeur. Une grande part des travaux de l'ISB a été intégrée dans les nouvelles règles sur l'indépendance de la SEC adoptées en novembre 2000. Dans le même temps, le comité éthique professionnelle de l'AICPA, professional ethics executive committee, a vu son rôle et ses compétences renforcés. Par suite, la SEC et l'AICPA ont décidé que l'ISB avait très largement rempli sa mission et qu'il n'était plus besoin d'un comité ayant sa composition et sa structure.

L'euro

Belgique

Les trois instituts professionnels belges réorganisent le site Eurochallenger

A la demande conjointe du ministre des PME et du ministre des finances belges, l'institut des Experts-comptables et des conseils fiscaux, l'institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés et l'Institut des Réviseurs d'entreprises ont entièrement reconfiguré leur banques de données sur l'euro (Eurochallenger.be) et lui ont adjoint un service de questions/réponses en ligne sur l'Internet. Le site Eurochallenger se distingue depuis trois années comme la référence en Europe en matière d'informations concrètes

sur le passage à l'euro pour les entreprises, en particulier les entreprises indépendantes et les PME. C'est le Commissariat général à l'euro qui valide la qualité des informations diffusées.

IEC Info - N° 14 - 27 août 2001, page 2

Canada

Des problèmes de conversion à l'euro ? Heidi Computers Limited a commercialisé un programme sous Windows qui permet la conversion de différentes devises en euros, dans Microsoft Office. Il suffit de surligner les montants à convertir et le programme effectue automatiquement la conversion. Pour toute information : www.helloeuro.com

CGA-Magazine - N° 4 - Juillet-août 2001 - page 13

Royaume-Uni

L'Euro Knowledge Guide

Le service de documentation de l'ICAEW a mis en ligne un guide de documentation sur l'euro, organisé en trois sections : mise en application de l'euro, liens en rapport avec l'euro et informations sur l'euro. Ce guide constitue une inépuisable source d'informations sur la monnaie unique et son application. Certaines sections sont tout particulièrement intéressantes pour la profession, notamment le guide sur la préparation à l'euro des petites et moyennes entreprises ainsi que le guide sur la préparation à l'euro des cabinets d'audit et de comptabilité.

Accountancy - N° 1295 - Juillet 2001, page 141

La fraude

Enquête de PricewaterhouseCoopers (PwC) sur la fraude en Europe

PricewaterhouseCoopers a récemment fait connaître les résultats de la plus vaste enquête jamais encore entreprise sur la fraude en Europe. Vues de presse rend compte des principales conclusions de cette étude intitulée European Economic Crime Survey-2001, qui analyse l'échelle et l'impact de la fraude et la façon dont elle est perçue. La recherche porte sur 3 400 sociétés, organismes à but non lucratif et instances gouvernementales dans 15 pays d'Europe centrale et occidentale. L'étude fait notamment ressortir les données chiffrées suivantes :

- 70 % des grandes entreprises britanniques ont été victimes d'une fraude au cours des deux années écoulées,
- 89 % des fraudes sont perpétrées par les employés,
- les délits informatiques constitueront le plus

grand risque de fraude dans le proche avenir,

- seulement 15 % des entreprises ont récupéré plus de 50 % des pertes subies en raison de fraudes,

- 62% des entreprises britanniques reconnaissent qu'il appartient aux dirigeants sociaux de prévenir et détecter les fraudes commises, contre 50% dans le reste de l'Europe,

- 50 % des entreprises britanniques ont découvert une fraude grâce à des tuyaux donnés, contre 28% en Europe continentale, ce qui pourrait attester de l'existence de procédures de gouvernement d'entreprise plus efficaces au Royaume-Uni.

L'étude fait ressortir les enseignements suivants :

- Le délit informatique est cité par 43 % des entreprises comme le risque de fraude n° 1 dans le proche avenir. Déjà 13 % des entreprises ayant été victimes d'une fraude au cours des deux années écoulées ont cité le délit informatique comme origine de la fraude subie.

- Les fraudes les plus répandues sont les fraudes commises par les personnes à l'intérieur de l'entreprise. Les détournements ou vols commis par les employés constituent le type de fraude prédominant, 63 % des entreprises interrogées en ayant été victimes au cours des deux années écoulées.

- 58 % des fraudes détectées ont été découvertes par hasard, ce qui atteste du caractère inapproprié des systèmes de contrôle mis en place dans les entreprises pour la détection des fraudes. La prévention n'est pas plus efficace : 80 % des sociétés ayant été victimes de fraude continuent de s'en remettre à leur système de contrôle.

- Les pourcentages de fraude sont plus élevés en Europe occidentale que dans les pays d'Europe de l'Est.

- 38 % seulement des entreprises victimes de fraude ont donné une suite judiciaire. Ceci souligne le fait que pour de nombreuses sociétés, les conséquences associées à la fraude (publicité



négative, procès qui traîne en longueur, etc.) risquent d'être autant dommageables que la perte financière elle-même. Une plus forte proportion d'entreprises d'Europe centrale ont davantage tendance à rendre compte de ces fraudes aux pouvoirs publics.

- L'étude rend compte également du préjudice autre que financier de la fraude : 36 % des entreprises pensent que la fraude a un impact négatif sur le moral du personnel ; 16 % considèrent que la fraude porte atteinte à leur marque commerciale. A terme, c'est l'ensemble de la valeur de l'entreprise qui risque d'être sapée.

En réponse à l'ensemble de ces données, PwC Forensic Services recommande les cinq étapes clés suivantes pour identifier et traiter les risques de fraude :

1. Evaluation de la vulnérabilité actuelle et future de l'entreprise par rapport à la fraude.
2. Supervision proactive des risques de fraude, étayée par des politiques claires de soutien et de protection des «délateurs de fraude» (whistle-blowers) .
3. Procédure de gestion de personnel efficace facilitant les enquêtes internes.
4. Plan solide de réaction à la fraude.
5. Communication de la situation de l'entreprise en matière de fraude à l'ensemble des parties prenantes.

International Accounting Bulletin - N° 290 - 16 juillet 2001, pages 10 et 11

Au Royaume-Uni, le Fraud Advisory Panel fustige le crime organisé dans l'amplification de la fraude

Le Fraud Advisory Panel a rendu son rapport annuel dans lequel il souligne que le crime organisé est responsable de l'augmentation de la fraude et que le système traditionnel de contrôle n'est pas adapté pour le mettre en échec. Le rapport dénonce notamment la fragmentation de l'action du gouvernement : pas moins de 16 services et agences interviennent

ICAEW Members section - Communiqué de presse - 23 août 2001, 3 pages

Aux Etats-Unis, les stocks fantômes, technique de fraude

Les entreprises disposent de cinq techniques pour faire gonfler artificiellement leurs actifs et leurs bénéfices : les revenus fictifs, les décalages temporaires frauduleux, la dissimulation de dettes et de dépenses, les informations frauduleuses, les évaluations frauduleuses de stocks. Une étude du Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway effectuée en 1999 a mis en évidence que les cas des évaluations frauduleuses d'actifs représentaient près de la moitié des fraudes dans les états financiers. Parmi ces évaluations frauduleuses d'actifs figuraient la plupart du temps les surévaluations de stocks. L'article examine les différentes techniques utilisées par les entreprises pour gonfler artificielle-

ment leurs stocks. Il donne des indications aux auditeurs pour détecter ces fraudes sur stocks ainsi que les manipulations sur les comptages d'inventaire.

Journal of Accountancy - N° 6 - Juin 2001, pages 33 à 36

Recrudescence de fraudes chez les entreprises américaines

Les instances de réglementation américaines effectuent actuellement des enquêtes pour fraude comptable ou présentation frauduleuse d'informations dans pas moins de 260 sociétés. Un responsable de la SEC fait notamment remarquer que la fraude devient de plus en plus monnaie courante dans les grandes entreprises. Cette recrudescence s'explique par les pressions exercées par le marché pour satisfaire aux attentes des analystes financiers et par la volonté des entreprises à présenter leurs résultats financiers de la façon la plus positive possible. La majorité des affaires impliquent la comptabilisation des résultats, cette opération prêtant le plus le flanc à des manipulations comptables.

International Accounting Bulletin - N° 292 - 13 août 2001, page 7

Les salaires des professionnels dans le monde

Canada

Une nouvelle enquête effectuée à Toronto révèle que les professionnels comptables ayant obtenu leur qualification cette année se voient proposer un salaire moyen de 41 000 dollars environ en début de carrière.

International Accounting Bulletin - N° 292 - 13 août 2001, page 7

Royaume-Uni

Selon une enquête publiée par le magazine Management Today, les professionnels comptables britanniques sont les mieux rémunérés du monde. L'enquête révèle qu'au Royaume-Uni, les professionnels ayant 5 ans d'expérience perçoivent en moyenne 110 000 dollars par an, ce qui représente 55 % de plus que leurs plus proches rivaux, les Français (les 2ème à être les

mieux payés au monde). Viennent ensuite les Américains, les Australiens et les Suédois.

Parallèlement, une autre enquête effectuée par une société de consultants en recrutement, TMT Worldwide, confirme que le type de qualification a une grande incidence sur le salaire perçu. Ainsi, un professionnel britannique diplômé de l'ACA aura le potentiel de rémunération maximale.

International Accounting Bulletin - N° 292 - 13 août 2001, page 3



Vues de presses

Pays de l'Union Européenne



Allemagne

Travaux du DRSC

Accountancy - N° 1295 - Juillet 2001, page 16

La commission comptable allemande, DRSC publie un exposé-sondage, E-DRS 10, sur l'obligation d'établir des comptes consolidés et le champ de la consolidation. Par ailleurs, l'Allemagne est le premier pays à publier une norme portant sur les informations à fournir sur le risque.

Tableau de la profession allemande en 2001

The Accountant - N° 59 - Juillet 2001, pages 11 et 15

La profession comptable fait souvent la une des journaux en ce moment en Allemagne, à la suite d'une série de défaillances d'entreprises retentissantes. La dernière, responsable de lourdes pertes à la Bankgesellschaft de Berlin, a conduit certains à mettre les auditeurs sur la sellette et à préconiser des contrôles plus stricts de leurs activités. Face à cette situation, le gouvernement allemand envisage de réformer les règles comptables introduites voici un an à peine. L'inspection professionnelle par les pairs, notamment, a été décriée par certains observateurs comme allant pas suffisamment loin : ils se demandent comment un cabinet peut réellement être critique vis-à-vis des travaux d'un confrère. La réponse pourrait bien se trouver dans une nouvelle réforme de ce système. Autre bouleversement prévu : la décision selon laquelle, à compter du 1er janvier 2002, toutes les entreprises cotées sur le marché des petites sociétés, le SMAX, seront tenues de préparer des états financiers en utilisant les IAS. Dans ce climat, les cabinets allemands continuent néanmoins d'enregistrer de bons résultats et ne semblent pas s'inquiéter outre mesure des effets possibles du ralentissement de l'activité mondiale.

Réforme de la loi sur les valeurs mobilières

The Wall Street Journal Europe - 6 septembre 2001, pages 15 et 18

Les efforts de l'Allemagne en vue de resserrer la réglementation de son marché financier viennent de se concrétiser par la publication d'un projet de loi renforçant les pouvoirs de l'instance de réglementation de la Bourse. Celle-ci est désormais habilitée à infliger des sanctions en

cas de manipulation du cours des actions et à tenir les sociétés APE responsables du contenu des notes d'informations qu'elles publient. Pour de nombreux observateurs, toutefois, ces mesures sont insuffisantes et ils appellent à la mise en place d'une autorité supérieure, au-dessus des 16 Länder, centralisant le pouvoir de sanctions.

La commission Gouvernement d'entreprise a par ailleurs publié en juillet dernier 150 recommandations destinées à améliorer le climat d'investissement en Allemagne.



Belgique

Un projet de loi sur l'anonymat des témoins

IEC Info - N° 14 - 27 août 2001, page 7

Les professionnels comptables et conseils fiscaux belges ont l'obligation de porter à la connaissance de la Cellule de Traitement des Informations Financières toutes les informations en rapport avec des opérations de blanchiment. Or l'obligation de mentionner l'identité du témoin incite les personnes astreintes à cette obligation à une certaine réserve avant de signaler une opération suspecte. Un récent projet de loi relatif à l'anonymat des témoins est destiné à protéger l'identité des experts-comptables et des conseils fiscaux indépendants qui communiquent des informations sur les opérations de blanchiment.



Espagne

L'Espagne, à la traîne de l'Europe?

International Accounting Bulletin - N° 293-30 août 2001, pages 11 à 14

L'Espagne a souvent été considérée comme "le parent pauvre" par ses partenaires européens, en raison de la médiocrité de ses performances économiques et à son manque de dynamisme. Cette image pourrait bien changer. Le gouvernement espagnol travaille actuellement à l'élaboration de plusieurs réformes économiques, dans la perspective de sa présidence européenne prévue l'an prochain. Dans ce contexte, les cabinets d'audit montrent de bonnes performances, notamment les Big Five qui enregistrent des chiffres de croissance élevés. Le marché professionnel se caractérise par un grand nombre de cabinets de taille moyenne très compétitifs, qui s'acharnent à obtenir de nouvelles missions. Concernant l'audit, l'instance de réglementation de l'audit et la comptabilité, ICAC, a annoncé l'introduction de nouvelles règles qui entreront en application l'année prochaine. Le problème de la responsabilité de l'auditeur y tiendra une place particulière, les auditeurs d'un cabinet étant pour le moment tenus collectivement responsables.



Pays-Bas

Le tableau de la profession néerlandaise

International Accounting Bulletin - N° 292 - 13 août 2001, pages 11 à 15

Une certaine incertitude plane sur l'économie néerlandaise dans le contexte de ralentissement économique mondial mais l'optimisme demeure parmi les cabinets comptables, même si le rythme de leur croissance accuse une certaine baisse. La ligne des missions traditionnelles (comptabilité, audit et fiscalité) reste forte et stable tandis que d'autres missions connaissent un bel essor (ressources humaines, missions de consultation temporaires). Un autre domaine d'activité, les missions juridiques, connaît lui-aussi une forte croissance, en dépit des interdictions édictées par l'Ordre du Barreau néerlandais (cf. Notre rubrique Nouveaux développements dans ce numéro). Le revers de cette situation de forte activité est l'inévitable pénurie de personnel, qui touche plus que jamais la profession néerlandaise, à l'instar de toute la profession dans le monde.



Royaume-Uni

Nouvelles des institutions

Le nouvel organigramme de la profession britannique

Accountancy - n° 1295 - juillet 2001, page 22

Cinq années auront été nécessaires pour la mise en place effective de la nouvelle structure.

Travaux

Projet de règle comptable pour les associations à responsabilité limitée (LLP)

The Accountant - N° 5973 - Août 2001, page 5

Le Consultative Committee of Accountancy Bodies (CCAB) a mis en consultation son projet de norme comptable applicable aux associations à responsabilité limitée (Limited Liability Partnerships). Ses propositions préconisent l'application des GAAP britanniques aux LLP et l'adoption de nouvelles méthodes comptables. Les LLP représentent une forme de constitution limitant la responsabilité des entreprises tout en assurant la transparence fiscale. Elles risquent donc de devenir un vecteur de choix pour un grand nombre de PME et il était donc important qu'une prise de position précise les règles comptables qui assureront la comptabilité et la comparabilité.



Nouvelles des cabinets Les problèmes de recrutement entravent la croissance

Accountancy - N° 1295 - Juillet 2001, page 16

Une enquête effectuée par Accountancy sur le chiffre d'affaires des principaux cabinets britanniques révèle des pressions sur les marges et de grandes divergences dans les performances réalisées, certains cabinets affichant même une croissance négative. Globalement, les différences entre les cabinets sont plus marquées que jamais. Les cabinets ont par ailleurs indiqué que le manque de personnel entravait leur croissance.

Une enquête sur la fonction d'audit interne au Royaume-Uni

ABG Contact - 17 août 2001, page 3 * *The Accountant* - N° 5973 - août 2001, page 5

L'Institut des auditeurs internes a réalisé une enquête auprès de 131 directeurs de services d'audit interne. Bon nombre d'entre eux (96 %) estiment que leur société attend de plus en plus de cette fonction ; 84 % indiquent qu'il est de plus en plus difficile de recruter des personnes qualifiées pour les tâches concernées et la moitié manque de l'effectif nécessaire pour satisfaire la demande de travail. Cependant, près de 75 % des personnes interrogées considèrent que la fonction d'audit interne est une carrière à part entière. Pour 73 % des responsables intéressés, les facultés de communication constituent le meilleur atout d'un auditeur interne, tandis que 60 % estiment que la qualification de MIIA délivrée par l'Institut d'audit interne constitue un précieux indicateur de qualité.

Neuvième rapport sur la réglementation de l'audit

ICAEW Members section - 30 juillet 2001, 2 pages

Le Ministère du commerce et de l'industrie a rendu public le neuvième rapport de l'ICAEW, l'ICA et l'ICAI sur la réglementation de l'audit. Le rapport fait état de 900 inspections effectuées au cours de l'année 2000. 89 % des cabinets inspectés n'ont donné lieu à aucune correction. Dix cabinets se sont vus retirer leur inscription comme auditeurs à la suite d'une visite, dont trois ont pu se disculper par la suite. Au cours des inspections effectuées, l'accent a été à nouveau mis sur les grands cabinets cependant qu'une attention particulière était placée sur le contrôle de la conformité aux règles d'indépendance de l'auditeur.

Nouvelles en bref

- La confédération du patronat britannique, CBI, choisit un professionnel comptable comme président.

Accountancy - N° 1295 - Juillet 2001, page 16

- Légère augmentation du nombre des candidats reçus aux examens professionnels préalable à l'admission au titre de Chartered Accountant.

The Accountant - N° 5973 - Août 2001, pages 4 et 19

- Le cabinet comptable en ligne Ascot Drummond dépose son bilan.

International Accounting Bulletin - N° 292 - 13 août 2001, page 3

Autres pays



Afrique du Sud

L'Afrique du Sud adopte les IPSAS

IFAC News and Events - 29 août 2001 - 2 pages
* *La lettre de nouvelles d'ABGweb Contact* - 30 août 2001 - page 3

Première mondiale : l'Afrique du Sud annonce officiellement qu'elle adopte les Normes internationales de comptabilité pour le secteur public (IPSAS) pour son secteur gouvernemental. Cette initiative fait suite à la nomination de Terence Nombembe, responsable du bureau d'Auditeur Général d'Afrique du Sud, au comité secteur public de l'IFAC.



Australie

L'ASIC enquête sur l'indépendance de l'auditeur

cf. Rubrique nouveaux développements.

La convergence au cœur des préoccupations de l'AASB

The Accountant - N° 5973 - Août 2001, pages 17 à 19

L'exposé-sondage sur l'harmonisation et la convergence internationale publié par l'Australian Accounting Standards Board (AASB) décrit les étapes pratiques que l'AASB entend mettre en oeuvre pour faire converger les règles nationales vers un jeu de normes accepté sur les marchés financiers internationaux. La tâche est complexe et les obstacles nombreux. Néanmoins, il semble que l'Australie soit fermement décidée à œuvrer de concert avec l'IASB. Pendant ce temps, les auditeurs australiens attendent impatientement les résultats de l'enquête commissionnée par le gouvernement fédéral. L'auteur, le professeur Ramsay de l'université de Melbourne, devait remettre un rapport sur la situation de l'indépendance et de l'intégrité de l'auditeur début septembre 2001.

Menaces sur les cabinets australiens

Accountancy - N° 1295 - Juillet 2001, page 11

Des centaines de cabinets australiens risquent potentiellement la faillite depuis l'effondrement en mars dernier de la compagnie d'assurance responsabilité professionnelle. La moindre action en responsabilité les trouverait démunis de toute couverture d'assurance et leurs associés

seraient personnellement responsables. Ils placent tous leurs espoirs dans la Commission royale chargée d'enquêter sur la faillite de HIH, qui pourrait d'ailleurs mettre en cause une trop grande familiarité entre HIH et son auditeur, Andersen.



Canada

L'Institut canadien, ICCA, a un nouveau président

CA Magazine - N° 6 - Août 2001, page 7

David Smith a été nommé à la fonction de président directeur général de l'ICCA à la suite de Michael Rayner, en poste depuis 1992. Associé dirigeant chez PwC Canada au cours des trois dernières années, David Smith, préside également la Commission formation et admission de l'ICCA et a été très actif dans la réforme de la formation préalable à l'admission.

Un nouveau code pour les administrateurs

CA Magazine - N° 6 - Août 2001, pages 12 à 19

Un comité mixte de la Bourse de Toronto sur la gouvernance d'entreprise propose un nouveau code pour les administrateurs. Son rapport provisoire, publié en mars 2001, fait état de 27 recommandations : renforcement des pouvoirs des comités d'audit, charte écrite pour les conseils d'administration, réunions périodiques des conseils d'administration hors la présence des dirigeants, etc. Ce rapport a été accueilli de façon mitigée par l'ensemble des personnes concernées par le gouvernement d'entreprise. Le rapport final est attendu pour septembre 2001.

La réforme du régime de responsabilité professionnelle concrétisée par une loi

CA Magazine - N° 6 - Août 2001, page 1 du Forum ICCA

Le gouvernement fédéral canadien a pris acte des doléances des professionnels comptables et a adopté, le 14 juin dernier, le projet de loi S-11 visant la mise en oeuvre d'un régime de responsabilité proportionnelle. Cette loi entérine les modifications législatives suivantes : dans les poursuites portant sur des informations financières établies en conformité avec la loi canadienne sur les sociétés par actions et la loi canadienne sur les coopératives, le professionnel n'est tenu responsable qu'à concurrence de sa quote-part du préjudice financier fixée par les tribunaux. Par ailleurs, le régime prévoit la protection des professionnels les plus exposés à un préjudice financier.



CGA-Canada met en place un Réseau de perfectionnement professionnel

CGA-Magazine - N° 4 - Juillet-août 2001 - pages 33 à 37

Ce réseau, conçu à partir du Cadre des compétences de CGA-Canada, a pour objectif de mettre à la disposition des professionnels toutes les informations relatives aux différents aspects de leurs activités. Dix sections sont proposées, destinées à compléter les compétences techniques des professionnels. Le Réseau est accessible à partir du site Internet de CGA-Canada.

Le projet de norme sur l'évaluation des instruments financiers remet en cause la comptabilité au coût historique

CGA-Magazine - N° 4 - Juillet-août 2001 - pages 54 et 55



Etats-Unis

Nomination de Harvey L. Pitt à la présidence de la SEC

Journal of Accountancy - N° 6 - Septembre 2001, page 16 * *Communiqué de presse de la SEC* - 26 juillet 2001, 2 pages * *The Accountant* - N° 5973 - Août 2001, page 2

Le Sénat américain a confirmé le 1er août dernier la nomination de Harvey L. Pitt à la présidence de la SEC, où il succède à Arthur Levitt. Harvey Pitt est un avocat d'affaires new-yorkais renommé. Il est apprécié des professionnels comptables américains, pour avoir notamment contribué à modérer les propositions d'Arthur Levitt sur le cumul des fonctions d'auditeur et de conseil. Il a déjà fait savoir qu'il entendait revoir les règles sur l'indépendance mises en place par son prédécesseur ainsi que la façon dont les entreprises américaines pourront appliquer les IAS. Il ne faut toutefois pas s'attendre à des changements importants.

Départ du responsable des affaires comptables de la SEC

Journal of Accountancy - N° 6 - Septembre 2001, page 16 * *Communiqué de presse de la SEC* - 26 juillet 2001, 2 pages

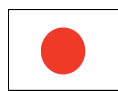
Lynn Turner a quitté au mois d'août dernier ses fonctions de responsable des affaires comptables, Chief Accountant, de la SEC qu'il occupait depuis juillet 1998. De nombreuses innovations resteront attachées à son nom : le renforcement des comités d'audit ; l'amélioration de l'information financière publiée ; les nouvelles règles sur l'indépendance de l'auditeur : les recommandations pour l'amélioration de la qualité de l'audit.

Le GAO modifie ses règles sur l'indépendance

Journal of Accountancy - N° 5 - Juillet 2001, page 46 * *The Practising CPA* - juillet 2001, 3 pages

Le General Accounting Office (GAO) a proposé

de modifier sa norme générale, Indépendance, figurant dans le code des normes d'audit pour le secteur public, le Yellow Book. L'objectif est de renforcer les conditions d'indépendance applicables aux auditeurs et de donner aux organismes publics concernés les moyens de juguler tous les manquements à l'indépendance. Le projet de modification, qui concerne les cabinets de toutes tailles, recense les différentes situations susceptibles de remettre en cause l'indépendance du professionnel, notamment les missions comptables et assimilées, les missions d'actuaire, d'évaluation, d'investissements, de conseil en ressources humaines, etc. L'AICPA a établi un tableau comparatif entre les règles proposées par le GAO, la SEC et l'AICPA., qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.aicpa.org/members/div/ethics/index.htm.



Japon

Le Japon annonce la création de la Fondation pour les normes comptables

Nouvelles de l'IASB - 2 août 2001, 4 pages

En février dernier, plusieurs organisations du secteur privé, dont le JICPA, le Keidanren (fédération d'organismes) et les bourses de valeurs japonaises, ont mis en place une commission chargée de réfléchir à l'établissement d'une Fondation pour les normes comptables au Japon (FASF). Cette commission annonce aujourd'hui la création de la FASF (Financial Accounting Standards Foundation), organisme du secteur privé chargé de promouvoir la communication financière et la sécurité des marchés financiers au Japon. La FASF supervise une commission des normes comptables, Accounting Standards Board, qui a pour tâche l'élaboration des normes comptables et de guides d'application des normes reflétant l'environnement commercial spécifique des entreprises japonaises. L'ASB travaillera en liaison avec ses homologues étrangers et l'IASB.

Modifications du code de Commerce japonais

Accountancy - N° 1295 - Juillet 2001, page 92

Le ministre de la justice japonais annonce la publication d'une proposition d'amendements du code de Commerce, qui constitue à ce jour un des piliers du système comptable japonais. Toutes les sociétés japonaises sont actuellement tenues de se conformer aux dispositions du code de Commerce. Or le ministre de la justice a reconnu que de nombreux changements étaient intervenus depuis la rédaction de ce code et qu'il faisait maintenant obstruction à la mise en place de normes comptables adaptées. La proposition d'amendement vise à actualiser les règles et accélérer le dispositif de promulgation.



Russie

Le Parlement russe approuve un nouveau projet de loi anti-blanchiment

Accountancy - N° 1296 - Août 2001, page 12

En juillet dernier, le Groupe d'Action financière (GAFI) de l'OCDE avait donné jusqu'à fin septembre à la Russie pour remédier aux graves lacunes de ses dispositions anti-blanchiment et l'avait même menacée de sanctions si elle s'y dérobaient. Depuis plusieurs mois, les travaux de réforme de la loi anti-blanchiment existante étaient freinés du fait du désaccord entre les différentes instances impliquées : les avis étaient partagés sur les moyens de restreindre l'activité criminelle sans pénaliser les entreprises honnêtes.

Calendrier d'adoption des IAS

Accountancy - N° 1296 - Août 2001, page 95

La Banque centrale russe a fait savoir que le passage de la Russie aux normes comptables internationales IAS serait achevé d'ici le 1er janvier 2004.



Slovaquie

Le développement de la comptabilité en Slovaquie

The European Accounting Review - N° 2 - 2001, pages 343 à 359

Comme beaucoup de pays d'Europe de l'Est, la Slovaquie connaît actuellement des mutations sociales et économiques qui l'acheminent progressivement vers une économie de marché. A terme, la Slovaquie pourrait rejoindre l'Union européenne. Tous ces changements nécessitent que la Slovaquie adapte ses institutions et ses entreprises. L'article brosse le tableau de la situation de la comptabilité dans ce pays. Depuis 1989, de nombreux changements ont eu lieu dans la profession, notamment la mise en place de l'Union slovaque des professionnels comptables et la Chambre des auditeurs slovaques. Le Ministre des Finances, qui dispose d'un service de méthodologie comptable, joue un rôle central dans le développement des pratiques comptables de ce pays. Malgré le renforcement de la position des Big Five sur le marché, les auditeurs locaux continuent de dominer dans différents secteurs.

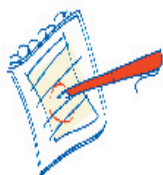


Publications du mois d'août et septembre 2001

N.B. Les publications suivies d'un astérisque font l'objet d'un développement dans la revue

AUTEUR	TITRE
IASB	
<i>Comité Interprétations</i>	SIC-D33 Consolidation et méthode de la mise en équivalence - Droits de vote potentiels SIC-D34 Instruments financiers - Instruments ou droits remboursables par leur détenteur
IFAC	
<i>Board de l'IFAC</i>	Projet de charte du conseil de surveillance, Public Oversight Board Rapport sur la réforme de l'IAPC
<i>Comité Secteur Public</i>	Normes de comptabilité internationale sur le secteur public IPSAS IPSAS 9 Produits issus des opérations de change IPSAS 10 Présentation de l'information financière dans les économies hyperinflationnistes IPSAS 11 Contrats à long-terme IPSAS 12 Stocks et produits en cours Projets de normes de comptabilité internationale sur le secteur public ED 20 Opérations entre parties liées ED 21 Provisions, Actifs et passifs éventuels Glossaire des termes cités, IPSAS 1 à IPSAS 12, Juin 2001
<i>Comité Technologies de l'information (en collaboration avec l'IT Governance Institute, de l'ISACA)</i>	Remarques sur la gouvernance des technologies de l'information à l'intention du conseil Gouvernance de la sécurité de l'information à l'usage du conseil d'administration et du comité directeur
FEE	
<i>Evaluation des entreprises</i>	Guide à l'attention des Petites et Moyennes Entreprises
PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE	
Allemagne	
<i>Normes d'audit</i>	IDW PS 203 Evénements postérieurs à la clôture du bilan IDW PS 220 Nomination du Wirtschaftsprüfer IDW PS 300 Les éléments probants dans le cadre de l'audit annuel IDW PS 312 Procédures analytiques IDW PS 314 Audit des estimations comptables figurant dans les comptes IDW PS 318 Audit des chiffres comparatifs
<i>Avis d'audit</i>	Visa de certification dans le cadre d'audit de bilans de liquidation Comptabilisation des produits structurés Prises de position de l'IDW Projet de complément à la Prise de position de l'IDW sur l'application des IAS Prise de position sur la norme d'audit n° 10 : Etablissement des comptes consolidés et champ de la consolidation
Royaume-Uni	
<i>Consultative Committee of Accountancy Bodies (CCAB)</i>	Manuels The Accounting & Auditing Standards - Jeu de 4 volumes Prise de position Obligations des entreprises vis à vis des établissements de prêts en matière de prêts et autres facilités consentis aux clients Projet de SORP sur les associations à responsabilité limitée (LLP)
<i>ICAEW</i> <i>- ASB</i> <i>- APB</i>	document consultatif "Constatation des produits" document consultatif "Exprimer une assurance sur l'efficacité du contrôle interne"
<i>Charity Commission</i>	Mise à jour des recommandations sur l'examen indépendant des comptes des institutions de bienfaisance (CC63)
AUTRES PAYS	
Australie	
<i>AASB</i>	Révision de la norme sur le revenu par action Révision de la norme AASB 1041, Réévaluation des actifs à long terme Prise de position sur «La convergence et l'harmonisation internationales»
Canada	
<i>ICCA</i>	Rapport annuel 2000-2001 Guide du Praticien Exposé-sondages Principes comptables généralement admis : autorité des principes comptables et élimination des paragraphes de dérogation Exposé-sondages L'information financière différentielle Exposé-sondages Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestation de cessation d'emploi Projet de note d'orientation Application des notions d'importance relative et de risque dans l'exécution d'un audit

Etats-Unis	
<i>AICPA Auditing Standards Board</i>	Norme SAS n° 94, L'incidence des technologies de l'information sur l'appréciation du contrôle interne par l'auditeur dans le cadre d'un audit
<i>FASB</i>	Normes de comptabilité Statement of Financial Accounting Standards n° 141, Regroupement d'entreprises Statement of Financial Accounting Standards n° 142, Goodwill et autres actifs incorporels Statement of Financial Accounting Standards n° 143, Comptabilisation des obligations relatives au retrait d'actifs.
<i>GASB</i>	Normes Statement n° 37, Etats financiers de base - et rapports de gestion- des collectivités locales Statement n° 38, Certaines informations à fournir dans les notes annexes aux états financiers
<i>Financial Executive Institute General Accounting Office</i>	Etude Mesures quantitatives de la qualité de l'information financière (7 juin 2001) Projet de guide Stratégie pour éliminer les mauvaises procédures de paiement
Japon	
<i>JICPA</i>	Projet de modification du rapport n° 14 de la commission comptable ACR
AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	
<i>Banque mondiale</i>	Etude Propriété des banques
<i>Comité de Bâle</i>	Etude de meilleure pratique L'audit interne dans les établissements bancaires (28 août 2001)
<i>GAFI</i>	Rapport sur les progrès accomplis par les pays ou territoires non coopératifs



Agenda International

IASC		
Standards Advisory Council Board	16 et 17 octobre 2001	Washington DC
Standing Interpretations Committee	18 au 20 octobre 2001	Washington DC
	12 et 13 novembre 2001	Londres
IFAC		
Réunion du Conseil	14 et 15 novembre 2001	Miami
Conférence internationale, Problèmes contemporains de la profession d'auditeur	4 au 6 octobre 2001	Bulgarie
COMMISSION EUROPEENNE		
Comité d'audit	12 et 13 novembre 2001	Paris
FEE		
Groupe de travail Comptabilité	18 octobre 2001	Bruxelles
Comité exécutif	22 octobre 2001	Bruxelles
Conseil	23 octobre 2001	Bruxelles
Comité Secteur public	26 octobre 2001	Bruxelles
Groupe de travail Libéralisation/Qualification	5 novembre 2001	Bruxelles
Groupe de travail Assurance Développement durable	8 novembre 2001	Bruxelles
Groupe de travail Banques	13 novembre 2001	Bruxelles
FEDERATION DES EXPERTS-COMPTABLES MEDITERRANEENS		
2 ^{ème} congrès	22 et 23 octobre 2001	Athènes
Autres conférences nationales et internationales		
Transparency International, Conférence internationale anti-corruption	7 au 11 octobre 2001	Prague
Forum sur les instruments dérivés	11 et 12 octobre 2001	Amsterdam
Fédération internationale des bourses de valeurs, Assemblée annuelle	15 octobre 2001	Madrid
Association nationale des directeurs de sociétés américaines Congrès annuel	17 octobre 2001	Washington
Conférence européenne sur la fraude, «Mission impossible - classer les dimensions de la fraude»,	21 au 23 octobre 2001	Prague
Conférence australienne sur la fraude, «La fraude au 21 ^{ème} siècle»	29 et 30 octobre 2001	Gold Coast